



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°32

Réunion du : **Mardi 16 avril 2024**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN

La Commission rappelle les ½ finales qui auront lieu le **20/04/2024** :

28097320 – IBM FRANCE PARIS / FINANCES 15^e PARIS
28097321 – AS SALARIES EY / HOSPITALIER COURSES

Calendrier de la Coupe :

Finale : Samedi 18 mai 2024 à 10h au **STADE CLEMENT PETIT à CLAYE SOULLY**

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

25881509 – PARIS XIII ES 2 / NOVUUS FC 2 du 13/04/2024 (R2/A)
27805472 – CA SPORTS / BOURSE PARIS AS du 13/04/2024 (Samedi matin/R1)

2^{ème} ET DERNIER RAPPEL AVANT SANCTIONS :

26798662 – SACLAY CEA COM / CHATELET AS FC 3 du 06/04/2024 (R3/B)
27805531 – HEC PANATHENEES 2 / IBM France PARIS du 06/04/2024 (Samedi matin/R2)